

DU FLEUVE À LA BAIE

Soyons informés!

Bulletin d'information de la Direction générale du secteur sud-est (DG-SE)

SOMMAIRE

Mot du directeur général et vœux de Noël.....	1
Les affiches de la rencontre régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2
La gestion de la faune et des habitats aux Îles-de-la-Madeleine	3
« Viens vivre la forêt 2016 », pour les élèves du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie	4
Le syndrome du museau blanc et les populations de chauves-souris	5
L'opération ridelle	7
Audit annuel du système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts dans la région du Bas-Saint-Laurent.....	8
Pêche sportive au bar rayé : pourquoi pas aussi du côté nord de la Gaspésie?.....	9
Le plan d'action de développement durable 2016-2020 du MFFP.....	10
L'utilisation d'un véhicule ministériel.....	10
La gestion des volumes de bois récoltés sur les terres du domaine de l'État – Rapport annuel des droits consentis... ..	12
Rencontre d'échanges entre les directions de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13
Un moment de convivialité, de bonne humeur et d'échanges : la Fête des Voisins au travail!.....	13
Suivi TBE dans les travaux non commerciaux.....	15
Le « groupe d'échange technique », parlons-en!.....	16
Le forum innovation bois et le devenir de l'industrie forestière bas-laurentienne	17
L'arnaque des changements climatiques est de retour	18
Limite de stockage et bonnes pratiques	19
Mot de la fin.....	19

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET VŒUX DE NOËL

Paul Saint-Laurent, ing. f.



Photo : Catherine Geoffrion

Fier! Instantanément; c'est le mot qui me vient en tête pour décrire la dernière année :

- * **Fier** de nous
- * **Fier** du travail accompli
- * **Fier** de notre expertise et de notre rayonnement en région.

Je tiens à remercier sincèrement chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement et votre contribution.

Vous faites la différence!

Nous avons, bien entendu, encore de nombreux défis à relever, et ce, dans un contexte où notre organisation doit sans cesse s'adapter aux changements. Notre résilience et notre capacité à saisir des opportunités dans ces changements nous permettront d'avancer et d'assurer le développement de nos régions.

Comme vous savez, notre contexte budgétaire n'est pas appelé à changer et nous devons poursuivre une gestion serrée de nos dépenses. Cette gestion responsable des dépenses publiques, tout comme la limite des ressources dont nous disposons, nous obligent nécessairement à faire des choix et à prioriser. L'organisation est actuellement mobilisée dans ce sens, et ce, dans le développement de notre vision organisationnelle axée sur :

- * L'unicité
- * La cohérence
- * La complémentarité.

FIER!



Je suis convaincu que nous sommes en mesure de relever les défis qui nous attendent et de performer par l'addition nos forces en région. Cela ne veut pas dire que le chemin est simple et facile, mais il en vaut la peine! Cette réalité ne date pas d'hier et les choses évoluent maintenant avec une plus grande rapidité...

« On n'a pas de chemins tracés d'avance. Le monde n'est plus le même, personne n'y peut rien, il faut essayer de s'adapter » (Simone de Beauvoir, *Les Mandarins*, 1954).

BONNES FÊTES
Vœux Bonnes
Meilleurs La Fêtes
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! Bonheur
Champagne * Amour Santé

Nous y voilà de nouveau, une autre année qui a passé vite! Je vous souhaite la santé, à vous, mais aussi à vos proches, à vos familles et vos amis.

Je vous souhaite également de profiter de cette pause bien méritée pour :

- * Penser à vous
- * Avoir du plaisir
- * Rire et profiter de la vie en bonne compagnie.



**De joyeuses fêtes et
une bonne année à
toutes et à tous!**

LES AFFICHES DE LA RENCONTRE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



Photo : Valérie Bujold

Les 10 et 11 novembre dernier, les employés de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont participé à la rencontre bisannuelle des employés, qui s'est tenue à Pabos-Mills.

Durant la rencontre, plusieurs présentations ont entraîné des échanges et le transfert de connaissances sur les différents dossiers d'actualité au ministère et dans la région. Pour favoriser le partage d'information et les échanges entre les collègues, une dizaine d'équipes avaient réalisé des affiches, portant sur différentes thématiques :

- * Travaux techniques - bar rayé Gaspésie
- * Direction générale du secteur sud-est (DG-SE)
- * Service des enquêtes
- * Méthode d'inventaire ichtyologique en eaux intérieures
- * Le mesurage des bois au Québec
- * Réaliser une prescription sylvicole
- * Réseau de chasseurs repères de petit gibier en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine
- * Votre impact dans votre organisation, votre SDT!
- * Progression de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)
- * Des tiques sur nos originaux?

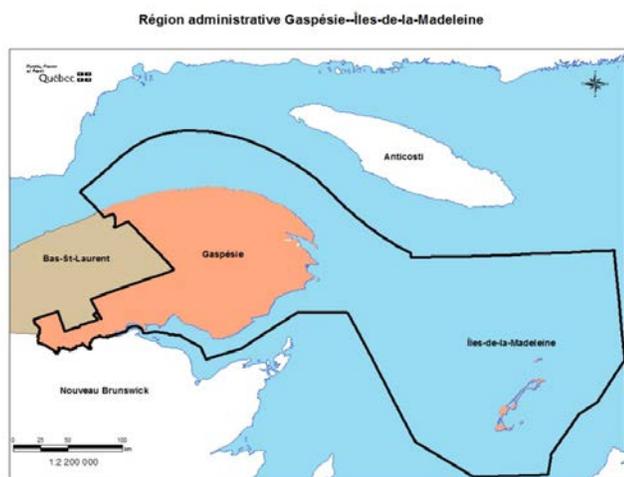
Vous pouvez d'ailleurs consulter ces affiches :

[Cliquez ici ►](#)



LA GESTION DE LA FAUNE ET DES HABITATS AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Claudel Pelletier, Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Comme le dit l'adage, une image vaut mille mots. La région est très grande. Vous voyez, complètement en bas, à droite, c'est le bout de notre territoire d'intervention. Pour y arriver par voie terrestre, il faut parcourir près de 1 000 km, traverser deux provinces des Maritimes et s'offrir une longue traversée de cinq heures en bateau. L'autre choix, c'est l'avion à partir de Gaspé, mais cette option ne permet pas de transporter la grande quantité de matériel souvent indispensable à nos travaux de terrain.

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine couvre une superficie d'environ 200 km² situés dans le golfe du Saint-Laurent. Une douzaine d'îles le compose, dont six sont reliées entre elles, soit par de longs cordons sableux ou par des flèches littorales qui supportent des champs de dunes. La mer y est isolée par endroit pour former des lagunes et des étangs de taille variable. Le paysage se complète de buttes, de vallons, de falaises, de plages et de petits boisés, où les maisons colorées semblent aussi avoir été dispersées par le vent.

Une population d'un peu plus de 12 000 habitants occupe ce territoire dont la géomorphologie dynamique est synonyme d'habitats fauniques vulnérables aux activités anthropiques. Aux Îles, notre mission de conservation est très importante et nos contributions, auprès des organismes locaux, sont principalement centrées sur la protection des habitats fauniques. À titre d'exemple, les Îles-de-la-Madeleine comptent plusieurs habitats légaux associés à des espèces détenant un statut de précarité en vertu de la Loi sur les espèces

menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01). C'est le cas pour le pluvier siffleur, le grèbe esclavon et la sterne de Dougall.



Nid de pluvier siffleur

Photo : Direction de la gestion de la faune Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Il n'y a pas d'orignal, ni de cerf de Virginie, ni d'ours noir, ni de véritable population de saumon de l'Atlantique aux Îles, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de chasse, de pêche ou de piégeage. Les ressources disponibles sont différentes, mais les attentes des utilisateurs sont tout aussi insistantes et les organismes locaux sont également regroupés au sein des mêmes fédérations régionales qui les représentent très bien.

Les lacs et les cours d'eau sont de petites dimensions, mais supportent tout de même des populations de poissons qui font l'objet d'une mise en valeur indéniable. Les principales espèces de poissons exploitées, dont la gestion relève de notre Ministère, sont l'éperlan arc-en-ciel et l'anguille d'Amérique. Bien que la pêche sportive de l'éperlan arc-en-ciel soit réglementée dans les eaux intérieures, l'essentiel du prélèvement s'effectue par la pêche commerciale. Le défi pour la DGFA-11 est d'obtenir des résultats fiables des débarquements afin d'adapter la réglementation pour soutenir une pêche durable.

Dans le cas de la chasse, bien qu'il existe une saison de chasse au coyote aux Îles, le lièvre d'Amérique demeure la principale espèce de gibier disponible. Pour ce qui est du piégeage, seuls les canidés (renard roux et coyote) présentent un véritable intérêt.

Les territoires fauniques structurés (TFS) sont également présents aux Îles-de-la-Madeleine. On retrouve effectivement, à l'extrémité nord-est des Îles, le Refuge faunique de la Pointe de l'Est. Ce refuge



faunique, créé en 1998, est un site de nidification du pluvier siffleur et du grèbe esclavon que l'on retrouve uniquement à cet endroit au Québec. Plus de 150 espèces d'oiseaux y ont été recensées et environ le tiers de celles-ci y nichent.



Tanière de renard roux

Photo : Direction de la gestion de la faune Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Évidemment, la faune et les habitats des Îles-de-la-Madeleine débordent largement ce bref portrait. Au fil des prochains numéros, la DGFa-11 vous proposera des articles plus détaillés sur chacun de ces thèmes, afin de vous faire découvrir cette partie de notre région qui passe souvent sous silence, mais dont la richesse faunique, bien que différente, nous interpelle tout autant.



Secteur de chasse au lièvre

Photo : Direction de la gestion de la faune Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

« VIENS VIVRE LA FORÊT 2016 », POUR LES ÉLÈVES DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



Le 21 septembre dernier, plus de 300 jeunes du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont débarqué au Centre de formation professionnelle en foresterie de Causapscal pour la journée « **Viens vivre la forêt** ».

Le but de cette activité est d'offrir la possibilité de découvrir les métiers du secteur de l'aménagement forestier et de la transformation du bois de façon dynamique et interactive. Des ateliers pratiques, présentés sous forme de circuit, se greffent à chacun des métiers forestiers présentés. On souhaite également faire connaître la formation scolaire, autant professionnelle, collégiale, qu'universitaire, principalement aux élèves de 3^e, 4^e, et 5^e secondaire, mais également à ceux de l'éducation aux adultes ou aux jeunes des Carrefours jeunesse emploi (CJE) et des Centres locaux d'emploi (CLE). Plusieurs travailleurs du secteur sont d'ailleurs sur place pour répondre aux questions des jeunes et transmettre leur passion pour leur métier.



Photo : Catherine Geoffrion

Encore cette année, le Ministère était présent au Salon des exposants, où les jeunes pouvaient visiter les kiosques et poser des questions aux différents



responsables. Nous en avons profité pour parler de la planification forestière et des différentes étapes du suivi et contrôle. Merci d'ailleurs à Marielle Bérubé et Donald Otis pour leur participation!

Planification forestière

Inventaires :

- ▶ Recherche cartographique de sites
- ▶ Validation des strates forestières sélectionnées
- ▶ Découpage fin des polygones
- ▶ Plans de sondage
- ▶ Réalisation des inventaires
- ▶ Supervision de la qualité des inventaires

Prescription sylvicole :

- ▶ Compilation des inventaires
- ▶ Analyse de la compilation et des observations
- ▶ Révision des contours des polygones au besoin à la suite de l'analyse
- ▶ Diagnostic et prescription sylvicoles

Suivi et contrôle

Avant les travaux

- ▶ Vérification de la qualité du martelage

En cours d'opération

- ▶ Suivi des chantiers
- ▶ Vérification du respect du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
- ▶ Surveillance des activités du territoire

Après la réalisation des travaux

- ▶ Vérification de la qualité de la donnée après-traitement
- ▶ Vérification de la conformité des travaux
- ▶ Vérification du respect du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

L'affiche réalisée pour animer le kiosque du MFFP

Félicitations également aux membres du comité organisateur et à l'Association forestière bas-laurentienne pour l'organisation de cet événement, qui permet aux jeunes de chez nous, année après année, de découvrir le vaste secteur forestier et les possibilités de carrières qui s'y rattachent. L'édition 2016 de la journée « Viens vivre la forêt » a été mise sur pied par le Centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est-du-Québec, l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL), le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF) et Formabois, en partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC), le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) et le Cégep de Rimouski.



Kiosque de l'Association forestière bas-laurentienne et de l'Association forestière de la Gaspésie, avec Bernise Leblanc
Photo : Catherine Geoffrion

LE SYNDROME DU MUSEAU BLANC ET LES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS

*Charles Maisonneuve, biologiste
Jasmin Michaud, technicien de la faune
Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent*

L'introduction en 2006 d'un champignon d'origine européenne a mené à l'apparition, en Amérique du Nord, du syndrome du museau blanc (SMB). Ce champignon trouve les conditions de croissance idéales dans les hibernacles (grottes et mines) fréquentés par les chauves-souris cavernicoles. Une fois le champignon introduit dans un hibernacle, une mortalité rapide frappe près de 98 % des individus qui s'y abritent. Ce phénomène a entraîné l'un des déclin les plus fulgurants jamais observés chez un groupe animal. En seulement quelques années, le SMB a décimé des populations entières de chauves-souris cavernicoles et poursuit son expansion rapide. La présence du SMB a été confirmée en 2014 dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Devant ce déclin sans précédent, le gouvernement canadien a ajouté la chauve-souris nordique, la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est, toutes les trois grandement affectées par le SMB, aux « espèces en voie de disparition » sur la liste des espèces en péril du Canada. Le MFFP révisé aussi présentement le statut des espèces de chauves-souris du Québec afin de leur accorder une protection adéquate. À court terme, sept des huit espèces de chiroptères présentes au Québec pourraient être intégrées à la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.



Toutes les chauves-souris du Québec sont insectivores; un individu consomme en moyenne 600 insectes à l'heure, soit l'équivalent de son propre poids en une nuit. Comme elles se nourrissent de certaines espèces d'insectes jugées nuisibles, le déclin marqué des populations fait craindre des impacts majeurs sur l'agriculture et la foresterie.



Jasmin Michaud validant la présence de chauves-souris avant un décompte, dans un abri installé au lac Étroit
Photo : Catherine Geoffrion



Chauves-souris dans l'abri
Photo : Jasmin Michaud

Le déclin marqué des populations et les impacts anticipés font en sorte qu'il est primordial de procéder à un suivi des populations afin de bien connaître l'état de situation. La Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent participe

activement à cette fin à différents programmes de suivi nationaux visant à connaître la tendance des populations : route d'inventaire acoustique, suivi de maternités et suivi d'hibernacles.

Entre autres, des colonies établies dans de vieux bâtiments et des abris artificiels situés sur la réserve

faunique Duchénier font l'objet d'un suivi annuel depuis 2013. Pour réaliser ces suivis, dans un premier temps, une visite du site est effectuée afin de déterminer les ouvertures et les abris potentiels d'où peuvent sortir des chauves-souris. En plus de dresser un portrait de la maternité, cette visite indiquera le nombre d'observateurs qui sera nécessaire pour effectuer le décompte. Cette activité doit se réaliser dans de bonnes conditions, c'est-à-dire, une soirée chaude, sans pluie et sans vent. Au coucher du soleil, les observateurs se positionnent alors à proximité des différents points de sortie et notent les individus observés. Un appareil captant et enregistrant les ultrasons des chauves-souris est également utilisé durant le décompte. Les sonogrammes tirés de l'enregistrement nous permettront, telle une signature, d'identifier les espèces présentes, en complémentarité avec le dénombrement de chauves-souris.



Jasmin Michaud qui installe un appareil de détection des ultrasons au camp du lac Étroit
Photo : Catherine Geoffrion

Les citoyens sont aussi invités à participer à l'identification et au dénombrement de colonies de chauves-souris.

Pour plus d'informations, consulter le site :
<http://chauve-souris.ca/>



L'OPÉRATION RIDELLE

*Marie-Josée Aubin, enquêteuse
Gestion des forêts Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Jocelin Rainville, responsable des opérations
Unité de gestion de la Gaspésie*



Photo : Bernard Coulombe

Depuis quelques années, de nombreuses plaintes ont été faites aux deux bureaux de l'Unité de gestion de la Gaspésie dénonçant les activités illicites sur les terres du domaine de l'État. Bien entendu, l'infraction première est la coupe illégale de bois de chauffage sur ces terres. Des patrouilles de détection ont donc été planifiées. Elles ont porté fruit et samedi le 9 juillet, lors de l'opération « RIDELLE », deux techniciens forestiers du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec la Sûreté du Québec, détachement de Pabos, ont procédé au démantèlement d'un important réseau de vol de bois sur les forêts du domaine de l'État, sur le chemin Pellegrin, près de Chandler.

Au total, six personnes ont été interceptées lors de cette opération qui a duré toute la journée. Ce réseau, qui sévissait depuis plusieurs années dans le secteur, était très bien organisé. Trois véhicules ont dû être soumis à une vérification mécanique, tandis qu'un autre a été saisi et remorqué à la fourrière de la SQ pour inspection.



Les contrevenants devront faire face à la justice, tout comme l'individu qui a été appréhendé lors d'une opération menée simultanément de l'autre côté de la péninsule gaspésienne, à Cap-Chat plus précisément.

Parallèlement et suite à cette opération, la détection s'est poursuivie. Quatre autres sites de coupe illégale ont été trouvés. Des patrouilles d'investigation supplémentaires hors horaire (le soir, tôt le matin et les fins de semaine) ont été faites sur ces nouveaux sites de coupe illégale. Elles ont permis de prendre en flagrant délit trois contrevenants, dont deux qui opéraient ensemble et qui avaient été arrêtés lors de l'opération « RIDELLE » citée plus haut. Il s'agit d'un deuxième site de coupe illégale tout aussi important.

Il y aura des poursuites criminelles intentées par la Sûreté du Québec contre les personnes appréhendées. Pour les autres, il y aura des poursuites pénales en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que des poursuites civiles au regard de ces mêmes dossiers.

La coupe illégale de bois de chauffage en Gaspésie est une problématique chronique qui ne peut être contrôlée que par notre intervention assidue.



Photo : Bernard Coulombe



AUDIT ANNUEL DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DANS LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

*Pierre Pettigrew, biologiste, coordonnateur aux opérations
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent*



Au courant du mois de novembre, le Secteur des opérations régionales recevait la visite du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) dans le cadre d'un audit annuel de son système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts (SGE-ADF). La Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent, l'Unité de gestion du Bas-Saint-Laurent et l'Unité de gestion du Grand-Portage faisaient partie de l'échantillonnage et le personnel a ainsi été audité les 8, 9 et 10 novembre dernier.



Autant dans notre région que dans les autres sites audités, plusieurs points forts ont été remarqués. En résumé, nous pouvons considérer que le SGE-ADF est bien intégré à nos activités quotidiennes, qu'il s'agisse de planification forestière, de gestion contractuelle ou de suivi et contrôle. Nos processus sont performants et en contrôle. Cela peut notamment être expliqué par l'engagement de la direction et du personnel envers le SGE-ADF et ses processus.

Une dizaine de propositions d'amélioration ont été formulées par le BNQ. Elles couvrent l'ensemble du domaine d'application du SGE-ADF.

En ce qui concerne les demandes d'actions correctives, le BNQ en a émis quatre, de nature mineure. L'une concerne les mesures d'harmonisation. Elle est actuellement en cours de résolution par la Direction de la planification et de la gestion forestière, en collaboration avec la Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent et les unités de gestion de notre région. Quant aux autres demandes d'actions correctives, elles concernent toutes nos processus de gestion contractuelle et de suivi et contrôle. Elles ont été prises en charge par les directions concernées.

Le BNQ recommandera le maintien du certificat ISO 14001:2004, conditionnellement aux réponses satisfaisantes que le Secteur des opérations régionales apportera aux demandes d'actions correctives qu'il a formulées.



Vous pouvez consulter la présentation faite par le BNQ lors de la rencontre de fermeture du 23 novembre 2016.





PÊCHE SPORTIVE AU BAR RAYÉ : POURQUOI PAS AUSSI DU CÔTÉ NORD DE LA GASPÉSIE?

Valérie Bujold, biologiste

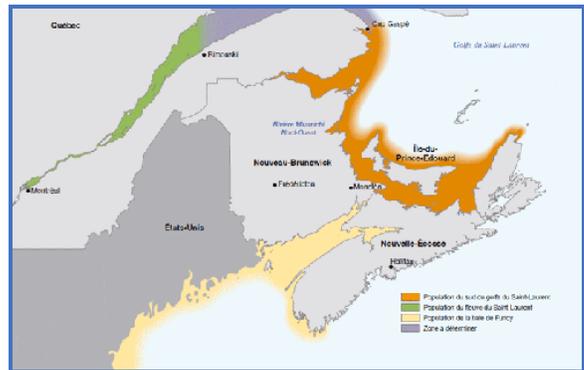
Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Tout d'abord, un petit retour en arrière... Les recherches réalisées au cours des dernières années, basées sur la télémétrie et la composition chimique des otolithes, nous ont permis de déterminer que les bars rayés observés au sud de la Gaspésie appartiennent à la population de bars rayés du sud du golfe du Saint-Laurent. Cette population a subi un fort déclin durant les années 90, qui a donné lieu, dans les provinces maritimes, à la fermeture de la pêche commerciale, puis à celle des pêches récréatives et autochtones en 2000 (incluant le Québec). En 2004, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a recommandé le statut « d'espèce menacée », pour cette population de bar rayé, en vertu de la Loi sur les espèces en péril (loi fédérale).

Dans les années qui ont suivi, les effectifs ont augmenté et la limite de rétablissement, ainsi que l'objectif de rétablissement pour cette population sont atteints depuis 2011. En 2012, lors de la réévaluation par le COSEPAC, le comité a recommandé de classer la population dans une catégorie de risque moins élevée, soit celle des espèces « préoccupantes ». Ce nouveau statut entraînait la possibilité de la réouverture d'une pêche récréative limitée en vertu d'un plan d'exploitation. Ce qui a été fait dès 2013 dans son aire de distribution, incluant le sud de la Gaspésie.

Récemment, nous avons été interpellés par des intervenants du nord de la Gaspésie qui réclamaient l'ouverture de la pêche sportive au bar rayé dans leur secteur afin d'avoir accès, eux aussi, aux retombées socio-économiques qui y sont associées. D'autant plus qu'ils observent de plus en plus de bars de leur côté de la péninsule...

Effectivement, la présence du bar rayé du côté nord de la Gaspésie est bel et bien confirmée. Toutefois, vous constaterez sur la carte ci-jointe que le secteur entre Rimouski et Cap Gaspé (incluant le nord de la Gaspésie) a été identifié comme une zone où la provenance des bars est à déterminer. La problématique est qu'il y a, dans ce secteur, un « mélange » entre les bars rayés provenant de la population du sud du golfe avec l'autre population présente au Québec, soit celle du fleuve Saint-Laurent.



Carte : MFFP

Cette autre population de bars rayés est dans une situation complètement différente. Après son extinction complète, un programme d'ensemencement a vu le jour au début des années 2000. Le projet a été un succès et la population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent s'est réinstallée. Toutefois, elle fait l'objet d'une protection en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP), car elle a le statut « en voie de disparition ». Conséquemment, toute forme d'exploitation par la pêche est interdite. Selon le Règlement de pêche du Québec (RPQ), quiconque pêche un bar rayé doit le remettre sur-le-champ dans l'eau où il l'a pris, en évitant de le blesser. La réouverture de la pêche pour cette population de bars rayés n'est pas pour demain, car cela implique un changement important de son statut en vertu de la LEP ainsi qu'une détermination de cibles et objectifs de rétablissement spécifiques.



Amélie Pépin-Labbé, technicienne de la faune, à la pêche, dans ses loisirs
Photo : Nicolas Harnois

En résumé, étant donné ce « mélange » de deux populations de bars rayés ayant des statuts différents au nord de la péninsule gaspésienne, vous comprendrez que la précaution et le souci de conservation sont de mise dans ce dossier. Nous poursuivons donc nos études et analyses dans ce secteur sur les patrons de migration des bars rayés et leur population d'origine afin de déterminer s'ils pourront ou non faire l'objet d'une exploitation à court terme.



LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 DU MFFP

Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale



Cette année, le Ministère a rendu public son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD). Ce plan témoigne de l'engagement du Ministère envers la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui a été déposée à l'Assemblée nationale en novembre 2015. Il est le fruit d'une collaboration de tous les

secteurs du Ministère et constitue un élément de fierté.

Ce plan est à la fois l'instigateur et le promoteur de nombreuses actions du Ministère au regard du développement durable. En effet, plusieurs mesures sont déjà en cours, comme le projet de rationalisation des imprimantes; d'autres débiteront incessamment. En guise d'introduction au nouvel élan que permettra de donner ce plan à la démarche de développement durable, le miniportail Développement durable a été dévoilé dernièrement, avec sa nouvelle interface (www.intranet/developpement-durable/index.asp). Il s'agit d'une autre des dix-neuf actions du PADD.

Agir dans ce dossier, c'est répondre aux besoins du présent tout en permettant aux générations qui nous suivent de bénéficier des mêmes conditions auxquelles nous avons accès.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le plan en version complète ou en synthèse :

- * [Plan d'action de développement durable 2016-2020](#)
- * [Tableau synoptique](#)

L'UTILISATION D'UN VÉHICULE MINISTÉRIEL

Linda Lapensée, agente de bureau
Yanick Théberge, technicien en administration
Services administratifs régionaux



Photo : Catherine Geoffrion

Pour informer les nouvelles et nouveaux employés et faire un rappel à l'ensemble du personnel, voici quelques consignes d'utilisation d'un véhicule ministériel.

Vous pourrez retrouver l'intégralité des consignes d'utilisation sur le lien de la Direction générale adjointe des ressources matérielles, sous le titre *Le Cadre de gestion des véhicules, 2010-07-13* :



Lorsque vous utilisez un véhicule, vous avez les responsabilités suivantes :

- 1. Réservation de véhicule :** Vous devez inscrire votre réservation aux endroits appropriés, et y inscrire la destination. Soit par le système de réservation des véhicules (G.Vé.), ou par un autre moyen choisi par l'unité responsable des véhicules concernés (cartable, tableau, etc.). Si votre sortie est moins longue que prévu, ou si la réservation n'est plus nécessaire, il est important d'annuler la plage horaire qui ne sera pas utilisée, et ainsi rendre le véhicule disponible pour les autres. De cette manière, les données d'utilisation du véhicule ne sont pas erronées et la recherche de véhicule devient moins ardue;
- 2. Utilisation :** Les véhicules doivent être utilisés par un employé du Ministère (permanent, temporaire, occasionnel, étudiant ou stagiaire rémunéré),

titulaire d'un permis de conduire valide (et non restrictif, par exemple un permis temporaire), autorisé par le gestionnaire à utiliser un véhicule dans le cadre de son travail. Ne sont pas considérés employés du Ministère les stagiaires ou étudiants non rémunérés, les consultants et les contractuels;

Limiter aux seules fins auxquelles le véhicule est destiné et pour les affaires du Ministère seulement. Par exemple, il est interdit d'aller chercher ses enfants à l'école ou de faire ses courses avec un véhicule du Ministère;

3. **Véhicule hybride** : Prendre note que lorsque vous utilisez un véhicule hybride, il est normal que le moteur ne démarre pas systématiquement lorsque vous tournez la clé, puisque dans certaines conditions, les batteries sont suffisantes au bon fonctionnement du véhicule;
4. **Code de la sécurité routière** : Se conformer aux règles de conduite et s'adapter au type de route utilisée (respecter les limites de vitesse, faire preuve de courtoisie, avoir une conduite écoresponsable, éviter de stationner le véhicule du Ministère à des endroits inappropriés, etc.);
5. **Stationnement** : Si vous devez stationner le véhicule hors du port d'attache (par exemple, à votre résidence), obtenir l'autorisation du supérieur immédiat avant de partir. De plus, vous devez toujours stationner le véhicule à reculons, afin de faciliter le survoltage ou le remorquage au besoin;
6. **Carnet de bord du véhicule** : S'assurer d'avoir le carnet à bord. Incrire toutes les dépenses relatives à la consommation d'essence ainsi que tous les déplacements effectués (kilométrage et destination). Laisser toutes les factures relatives à l'utilisation du véhicule (lavage, lave-vitre, plein d'essence, réparation, etc.) dans le carnet en tout temps, peu importe quelle direction a payé les factures;
7. **Essence et autres achats pertinents à l'entretien du véhicule avec la carte de crédit** : Utiliser la carte Corp-Rate du véhicule pour tout achat. S'approvisionner auprès des compagnies pétrolières autorisées par le gestionnaire de la carte de crédit. Depuis le 1er juin 2015, les compagnies Shell et Irving ont été ajoutées à la liste des fournisseurs. Avant de faire le plein d'essence, valider avec ces détaillants s'ils acceptent la carte Corp-Rate. Prendre note que dans certaines stations d'essence,

on doit faire un NIP en utilisant la carte. Ce NIP est constitué des **quatre derniers chiffres** de la carte;



Photo : Caroline Bouillon

La carte de crédit Corp-Rate doit être utilisée pour payer toutes les dépenses de réparation. Advenant le cas où l'établissement ne l'accepte pas, vous devez utiliser la carte de crédit MasterCard ou en dernier recours, faire porter au compte;

8. **Accident ou panne** : Signaler aussitôt que possible tout bris, défectuosité ou accident, aussi minime soit-il, afin que les correctifs ou réparations soient effectués, ou que le véhicule soit déclaré non utilisable. Faire effectuer les réparations selon les instructions obtenues du responsable du parc de véhicules. La direction qui emprunte est responsable de tout dommage occasionné au véhicule emprunté (sauf l'usure normale);
9. **Perte ou vol** : Informer le responsable du parc de toute perte ou vol de carte de crédit, de certificat ou de plaque d'immatriculation, dès que le fait est connu;
10. **Amende ou contravention en vertu du code de la sécurité routière ou d'un règlement municipal** : L'employé qui se voit remettre une amende ou une contravention lorsqu'il utilise un véhicule en est pleinement responsable et doit l'acquitter dans les meilleurs délais. Les seules contraventions qui sont acquittées par le Ministère, le cas échéant, sont celles liées à une défectuosité du véhicule (lumière, clignotant défectueux, etc.);
11. **Au retour d'un déplacement** : Faire le plein d'essence et de lave-glace avant de rapporter le véhicule à son port d'attache; faire le ménage du véhicule (enlever bouteilles, verres, papiers, etc.);
12. **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES VÉHICULES MINISTÉRIELS.**





LA GESTION DES VOLUMES DE BOIS RÉCOLTÉS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – RAPPORT ANNUEL DES DROITS CONSENTIS

*Bréno Allard, technicien forestier et coordonnateur régional du mesurage
Unité de gestion du Bas-Saint-Laurent*



*Chantier de récolte Pourvoirie Le Chasseur, unité d'aménagement 012-52, saison 2016-2017
Photo : Stéphane Durette*

Dans cet article, je vais vous entretenir d'un dossier qui, je l'avoue moi aussi, est un peu moins à la mode et moins souvent sous les feux de la rampe que certains dossiers de mes collègues de travail. Bien que moins « jetset », il n'en demeure pas moins important, étant donné le nombre d'emplois générés en région, de la planification jusqu'à la transformation, par ces volumes de bois. Il s'agit de la gestion des volumes de bois récoltés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement du RADC. Vous me direz, encore un acronyme... Effectivement, nous en sommes même rendus à rationaliser sur le nombre de lettres qui composent les mots des termes techniques que nous utilisons dans notre travail. Trêve de plaisanteries, cet acronyme signifie : Rapport annuel des droits consentis.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) émet différents droits de récolte sur le territoire public. Chacun de ces droits donne lieu à un contrat de vente, à une autorisation ou à un permis d'intervention.

Le processus de gestion des volumes au Ministère est lié à plusieurs activités. Les plus significatives étant le calcul et la détermination de la possibilité forestière, les attributions des volumes, la conclusion de contrats de vente, l'émission des permis d'intervention, la planification annuelle des opérations forestières, la récolte et finalement, la reddition de comptes.

Qu'entend-on par droits forestiers et contrats de vente?

- ✱ La garantie d'approvisionnement (art. 88 et suivants de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF));

- ✱ Les permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois (PRAU) et les permis d'intervention à autres fins (art.73);
- ✱ Les contrats de vente de gré à gré;
- ✱ Le droit de récolte pour des bois résineux secs et sains (accordé exclusivement aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ou aux titulaires de PRAU);
- ✱ Les bois vendus aux enchères sur le marché libre par le Bureau de mise en marché des bois.



*Mesurage d'un échantillon de bois, méthode masse/volume
Photo : Internet*

Bilan – RADC

Chacun de nos clients possède un ou plusieurs de ces types de droits ou de contrats. Le MFFP doit s'assurer que chacun de ces droits et contrats est respecté et suivi. Pour ce faire, les bois sont mesurés et comptabilisés sur chacun des droits et contrats. Il est important de vous préciser que le terme volume récolté inclut : le volume mesuré et livré aux usines (volume sur lequel les redevances forestières sont facturées) ainsi que le volume de matière ligneuse non utilisé (MLNU) laissé sur le parterre de coupe (pas de redevances facturées sur ce volume). C'est la somme de ces deux types de volume qui sert à suivre le respect des volumes prévus aux droits et contrats.

Finalement, le 1^{er} novembre suivant la fin de l'année financière, le RADC est déposé. S'il y a un dépassement, les volumes à récolter l'année suivante sont diminués d'autant et dans certains cas, des sanctions pénales peuvent être appliquées. Si une partie du volume n'est pas récolté, il est retourné dans les mains du Ministre. Ce dernier a les choix suivants : laisser le bois debout, le mettre à l'enchère ou le vendre en contrat de gré à gré. Ensuite, le cycle annuel recommence.



RENCONTRE D'ÉCHANGES ENTRE LES DIRECTIONS DE LA GESTION DES FORÊTS DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



Photo : Catherine Geoffrion

Les 4 et 5 mai dernier, s'est tenue à Rimouski une activité d'échanges entre la direction de la gestion des forêts (DGFo) du Bas-Saint-Laurent et celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les objectifs de cette rencontre étaient :

- ✳ de comprendre le modèle organisationnel de chacune des directions (fonctionnement, particularités, etc.);
- ✳ d'échanger sur le fonctionnement respectif de chacune : mandats régionaux et locaux, volume d'affaires, ressources en place, etc.;
- ✳ d'améliorer la cohérence de notre organisation lors des interventions auprès de la clientèle, des partenaires d'affaires et des services centraux;
- ✳ de partager les bons coups et les difficultés de chacune des unités qui composent les directions;
- ✳ d'identifier des pistes de collaboration ou de synergie en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des organisations.

Au cours de cette rencontre, chacun des directeurs, chefs d'UG et professionnels responsables de division, a présenté son organisation en respectant les éléments que l'on retrouvait au canevas préparé à cet effet (par ex. répartition des mandats, organigramme, structure, portrait de la région, activités réalisées, succès, aspects à améliorer, etc.). A suivi une discussion pour identifier ensemble les différents éléments prioritaires à documenter ou à réaliser qui favoriseraient une synergie et une complémentarité entre les deux directions. Cette

rencontre a été très appréciée par les participants. La qualité des présentations et la pertinence des échanges démontrées au cours d'une telle rencontre témoignent d'un grand professionnalisme de l'ensemble du personnel de nos différentes équipes.

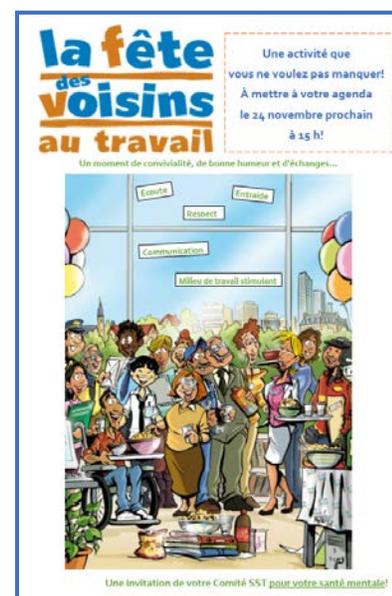


Photo : Catherine Geoffrion

Présentement, nous finalisons le plan de travail en vue de confier des mandats à diverses équipes des directions. Différentes actions suivront et faciliteront l'arrimage entre les deux DGFo.

UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ, DE BONNE HUMEUR ET D'ÉCHANGES : LA FÊTE DES VOISINS AU TRAVAIL!

*Marie-Hélène Santerre, agente de secrétariat
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent*



Création de l'affiche : Marie-Hélène Santerre



Le jeudi 24 novembre dernier, le Comité SST invitait le personnel du MERN et du MFFP à **LA FÊTE DES VOISINS AU TRAVAIL**. Dans le cadre du volet santé psychologique au travail, l'activité a pris la forme d'une pause allongée où personnel et gestionnaires ont pu échanger. Des boissons chaudes et des galettes étaient offertes, recréant l'ambiance d'une fête de quartier au travail. Il est à noter que **LA FÊTE DES VOISINS AU TRAVAIL** s'est tenue au bureau d'Amqui (UG12) quelques jours avant.



Photo : Catherine Geoffrion

Le Comité SST s'est inspiré d'une activité proposée par Mouvement Santé mentale Québec pour la réalisation de **LA FÊTE DES VOISINS AU TRAVAIL**. Un moment agréable, si court soit-il, peut avoir de grandes répercussions sur la santé psychologique. Les thèmes mis de l'avant : l'écoute, l'entraide, la communication, le respect et un milieu de travail stimulant.

Pourquoi la santé mentale est-elle importante pour les organisations (et les individus)?

Saviez-vous que...

- ✱ Chaque jour, 500 000 Canadiens s'absentent du travail en raison de problèmes de santé mentale.
- ✱ Sur 10 principales causes d'invalidité, 5 sont liées à des troubles mentaux.



Comment transformer ces chiffres et engendrer une pandémie de mieux-être au travail?

Des actions concrètes, au sein de nos organisations!

- ✱ Par la réalisation d'un sondage sur le climat de travail menant à un plan d'amélioration (octobre 2015). Dans le cadre de cette démarche proposée par la DPA-RHRI, des ateliers ont pris forme et une réflexion sur les forces et les pistes d'amélioration a débuté. Le succès de cette opération mieux-être au travail repose sur une collaboration de tous, gestionnaires et employés.
- ✱ Par la formation Sentinelles rendue accessible au personnel (Comité SST en collaboration avec la DG-SE). Nous saluons la participation des employés et de la Direction générale à cette formation. Ne dit-on pas que la réussite au travail est souvent le fruit d'un travail d'équipe?

Mais encore...

La solidarité, le sentiment d'appartenance au travail, tout comme le fait de cultiver des liens au travail, favorisent un climat de travail sain et donc, contribuent à une bonne santé mentale. En effet, de nombreuses recherches reconnaissent le soutien social comme un élément de protection de la santé mentale.

De nombreux commentaires positifs ont été transmis aux membres du Comité SST, tant lors de l'activité que les jours qui ont suivi. Certains ont même émis le souhait que **LA FÊTE DES VOISINS AU TRAVAIL** revienne l'année prochaine.

« Le soutien social est une ressource essentielle pour améliorer la qualité de vie au travail et le bien-être psychologique. Pour l'établir, il faut se rencontrer, créer des liens. »

Mouvement Santé mentale Québec

*Il est important de souligner que cette activité nous a été suggérée par notre collègue **Marie-Hélène Santerre**. Elle s'est aussi assurée du bon déroulement de l'activité : emplacement, choix du menu, service, etc. Notons également que le bouillon et les excellentes galettes étaient l'œuvre de Marie-Hélène et qu'Édith, quant à elle, nous a offert les succulents brownies.*





SUIVI TBE DANS LES TRAVAUX NON COMMERCIAUX

*Nicolas Levasseur, technicien forestier
Unité de gestion du Grand-Portage*



Photo : Internet les dernières années au Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a voulu quantifier, au Bas-Saint-Laurent, les impacts de cet insecte ravageur sur certains traitements sylvicoles non commerciaux. Le but est de vérifier la survie et le développement des sapins baumiers et des épinettes (blanches et noires) en période épidémique de TBE.

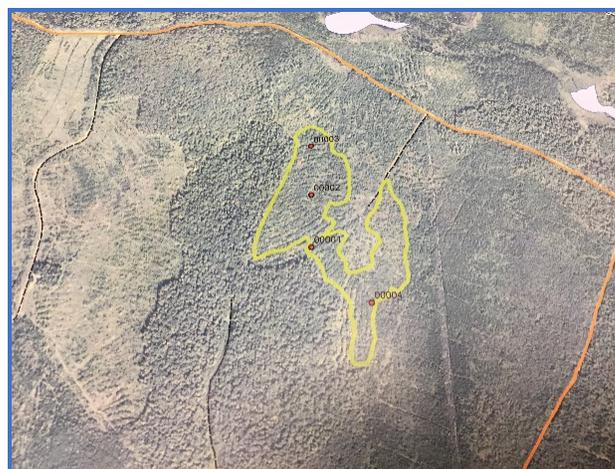
L'éclaircie précommerciale et le nettoyage de peuplements résineux sont des activités de premier ordre pour le développement de nos forêts. Ils jouent aussi un rôle essentiel sur le plan économique, dans notre région. Depuis la progression de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le MFFP a implanté en 2016, au Bas-St-Laurent, des parcelles-échantillons afin de mieux documenter l'impact de la TBE dans nos travaux d'éclaircie précommerciale, de nettoyage et de plantation déjà réalisés.

Donc, annuellement, et ce jusqu'à la fin de l'actuelle épidémie, des parcelles-échantillons permanentes de 5,64 m de rayon seront visitées et de nouvelles seront ajoutées au fur et à mesure que l'épidémie progressera. L'inventaire réalisé est relativement simple. Il consiste à choisir huit (8) tiges résineuses (sapin ou épinette). Pour chaque tige choisie, il faut noter l'essence, le diamètre à hauteur de poitrine au millimètre près, la défoliation annuelle ainsi que la défoliation cumulative. Pour documenter l'inventaire, une photo est également prise de chacune des tiges inventoriées.

Cette méthode de prise de données nous donnera donc des informations essentielles pour suivre de près l'épidémie dans nos travaux sylvicoles non commerciaux. Cela nous permettra aussi d'avoir de réelles données sur le taux de survie et de ralentissement de croissance que peut occasionner la TBE.



*Ajouter description de la photo
Photo : Nicolas Levasseur*



Carte : MFFP



LE « GROUPE D'ÉCHANGE TECHNIQUE », PARLONS-EN!

Catherine Brunet, ing. f.

Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Depuis l'hiver 2014, la DGFo-11 a mis sur pied un groupe d'échange technique composé de quatre représentants des entreprises sylvicoles, de deux représentants de Rexforêt et de deux représentants du MFFP.

L'objectif est de fournir une plateforme d'échange permettant aux entreprises sylvicoles, à Rexforêt et au MFFP de faire connaître et de partager les éléments pour lesquels des améliorations sont souhaitées quant aux aspects techniques sur les travaux non commerciaux et ainsi, de maintenir une bonne collaboration dans le cadre d'une relation d'affaires.



Photos : Internet

Afin d'assurer des échanges efficaces et constructifs, il a été convenu qu'une fiche doit être remplie, qui détaille bien la problématique, mais aussi, qui fait des recommandations élaborées. Cette fiche peut être préparée par n'importe quel entrepreneur sylvicole de la région. Si l'entrepreneur n'est pas membre du groupe, il doit la transmettre et l'expliquer à son représentant. Ce dernier aura à transmettre la fiche à tous les membres du groupe et en sera le répondant lors d'une prochaine rencontre.

Le nombre de rencontres annuelles est variable selon les besoins et la disponibilité de ses membres. L'année de mise en place du groupe a été chargée. Depuis, il semble y avoir une diminution graduelle des ajustements nécessaires et surtout, de l'ampleur de ceux-ci puisque le travail effectué et compris par tous

nécessite moins, voire aucun ajustement. Toutefois, l'environnement changeant dans lequel nous évoluons (TBE, changements climatiques, analyse de résultats, nouveaux traitements, nouveaux outils disponibles, etc.) amènera nécessairement de nouveaux besoins, mais nous sommes présentement bien outillés pour les adresser efficacement en conciliant les objectifs de tous.

Comme dans toute relation, le principal facteur d'incompréhension et d'insatisfaction provient d'un manque de communication et de compréhension des raisons qui justifient certains enlèvements. Selon les commentaires reçus, le mécanisme mis en place constitue un canal de communication et de transfert d'information extrêmement positif et apprécié. Il règne, lors de nos rencontres, un climat de respect, d'écoute et de confiance qui est propice à la discussion. Cette dernière amène une prise de conscience, par tous les membres, des enjeux, des implications et des difficultés des autres parties en ce qui a trait à la stratégie sylvicole, aux objectifs forestiers, aux limitations terrains (outils, périodes et autres), etc. C'est moins facile de critiquer et de s'imaginer avoir LA solution lorsqu'on connaît les intrants à considérer et la complexité des tâches de chacun. La discussion entre les membres a permis au MFFP d'identifier les endroits où, sans compromettre l'atteinte de l'objectif forestier, des allègements ou des méthodes modifiées peuvent faciliter le travail terrain. Les entrepreneurs et Rexforêt ont, de leur côté, pu constater que le travail et les décisions du MFFP ne sont pas toujours simples. Elles sont truffées d'une multitude de considérants essentiels, mais, au final, les décisions sont prises par des gens compétents, travaillants et qui prennent en considération les difficultés opérationnelles que les entrepreneurs peuvent rencontrer. Nous sommes tous des forestiers qui avons à cœur le bien de la ressource. En travaillant ensemble, nous nous assurons que les orientations établies permettent l'atteinte des objectifs de la stratégie forestière régionale, et ce, en équilibre avec la capacité opérationnelle des entreprises sylvicoles.





LE FORUM INNOVATION BOIS ET LE DEVENIR DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

Robert Savoie, ing. f. responsable des dossiers du développement industriel

Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

Le 31 octobre dernier, s'est tenu à Rivière-du-Loup un grand rendez-vous de l'ensemble de l'industrie des produits forestiers, afin d'élaborer une vision d'avenir et de chercher des solutions permettant d'assurer son avenir.

Mais qu'est-ce que l'industrie des produits forestiers pour monsieur et madame Tout-le-monde?

Évidemment, dans notre région, nous avons les industriels du sciage, de la fabrication de panneaux et ceux qui font de la pâte, du papier et du carton, sont les assises de notre industrie forestière. Mais depuis dix ans, ce sont nos fabricants de portes et fenêtres, d'armoires, de panneaux muraux, de boiseries et moulures, de poutrelles, de clôtures, de cabanons, de meubles, de produits énergétiques (bûches densifiées, granules, copeaux) et autres qui ont été les principaux créateurs d'emplois.



<http://arboragriffintown.ca/galerie-media/>



<http://condosorigine.com/projet/>



<http://chibou.com/en/home>

Mais quel sera le principal défi pour l'ensemble de notre industrie forestière régionale au cours de la prochaine décennie? **Innovation, diversification et consolidation.** Déjà un grand virage est en cours au Québec. Je vous invite à aller voir les projets aux adresses ci-jointes, tels que le projet Griffintown à Montréal, le projet d'Écocondos de plus de 40 mètres de haut à Québec et ceux de Chantier Chibougamau.



D'autres utilisations innovatrices, et ce, particulièrement en ce qui a trait aux produits dérivés sont garants d'une diversification et d'une utilisation beaucoup plus grande de notre ressource naturelle. Je vous invite à aller consulter le lien

du MFFP, où vous serez peut-être étonnés de constater toutes les **utilisations possibles du bois** dans les produits que vous utilisez tous les jours.



L'innovation, la diversification et la consolidation sont les trois pierres angulaires pour assurer une contribution à moyen et à long terme de l'industrie des produits forestiers pour l'ensemble du secteur économique bas-laurentien.



L'ARNAQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EST DE RETOUR

*Daniel Chouinard, ing. f.
Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*

La théorie des changements climatiques est la plus grande imposture jamais orchestrée autant par son échelle, planétaire, que par la nature des conséquences démesurées qui y sont faussement associées.

Facebook, septembre 2016



C'est avec cette citation en tête que je m'apprête à aller défendre mes idées au colloque « Forêt et changements climatiques 2016 – science et pratique d'adaptation », qui a eu lieu à Québec en ce frisquet matin de novembre.

Les présentateurs du colloque sont à la hauteur de mes attentes, une multitude de scientifiques, tous avec des noms ronflants qui n'en finissent plus d'avoir des lettres et des points à la suite de leur nom, Ing,f, M,Sc, Ph, D,. Et c'est sans parler des titres des exposés qui m'en laissent présager bien long sur les intentions de ces congressistes : m'embarquer dans leur bateau contre mon gré.

Donc j'arrive, quelques bonjours de politesse à des connaissances qui font comme si je faisais partie de la clique des consommateurs d'idées préconçues. Je m'installe dans la grande salle, prêt à recevoir la propagande soigneusement orchestrée.

Le premier bloc « Mise à niveau » se passe bien. Pas de discours-fleuve sur des conséquences catastrophes. Juste des données qui présentent les faits, les enregistrements passés, les modèles climatiques, l'écart d'incertitude, la validation des tendances prévues dans les dernières années. Un constat, le changement observé depuis 30 ans se situe dans le haut des prévisions, pas en dehors, mais pas dans la moyenne. Ça regarde mal, ils vont encore vouloir me conscientiser, me dire de ne plus prendre ma voiture, de ne plus manger de viande, de chauffer aux énergies renouvelables. Je reste de glace, ce ne sont que des données empiriques, pas de quoi s'inquiéter.

Le bloc « Possibilité forestière ». Enfin les aveux. On ne sait pas tout, on manque d'information, les impacts sont

imprévisibles. Je retiens une chose : flexibilité et adaptation rapide, c'est la recette.

Le bloc « Protection des forêts » présente la gestion des perturbations naturelles. Le message à retenir : il va y avoir plus de feux, on n'y échappera pas. Que faire? Maintien des feuillus dans les peuplements résineux, ça diminuerait les risques. Bon, ce n'est pas trop compliqué à mettre en œuvre, juste à moins se forcer pour l'enlever, j'aime ça de même.

Le bloc « Aménagement écosystémique » nous renseigne sur le risque de diminuer la résilience par la simplification des forêts. Diversifier les pratiques, les espèces, les paysages. Pas le choix, on ne connaît pas le futur. C'est le principe de la diversification d'un portefeuille financier, je connais. Logique, mais pas si simple à mettre en œuvre en sylviculture, c'est si confortable de rester dans ses bonnes vieilles pantoufles!

Enfin, les blocs plus proches de mon travail, plus opérationnels. Les stratégies à intégrer sont variables; choisir des espèces en fonction de leur résilience, favoriser les scénarios les plus rentables, les moins risqués, tenir compte de l'impact sur l'industrie, développer des outils, expérimenter, et surtout valider les résultats de ce que l'on a fait, ce qui est primordial, essentiel pour pouvoir s'ajuster. Misère..., l'ouvrage..., et moi qui pensais que je pourrais prendre des vacances prolongées.

Au final, je remarque une chose. Durant tout le colloque, je n'ai pas entendu un seul mot sur les gestes à poser socialement pour diminuer nos gaz à effet de serre, pour limiter les impacts du réchauffement climatique. On en est même plus là, le discours a changé, le mal est déjà fait, il ne reste qu'à vivre avec les conséquences et à tenter de développer les meilleures solutions possible pour les amoindrir. Ouf! Méchante débarque! Où j'étais, moi, pendant qu'il était encore temps de prévenir? Pourquoi ils ne m'ont rien dit? Pourquoi je n'ai rien fait? Pourquoi j'ai voté pour...?

Par Jean Repentant





LIMITE DE STOCKAGE ET BONNES PRATIQUES

*Monique Hallé, technicienne en informatique
Services administratifs régionaux*



Voici un rappel des différentes **limites de stockage** en vigueur actuellement avec OUTLOOK :

- ✳ À l'interne, un courriel ne peut être reçu ni envoyé s'il dépasse 80 Mo;
- ✳ Pour l'externe, un courriel provenant d'Internet ne peut être reçu s'il dépasse 80 Mo;
- ✳ Un courriel provenant d'Internet ne peut être reçu si une pièce jointe dépasse 75 Mo;
- ✳ Un courriel provenant d'Internet ne peut être reçu s'il dépasse plus de 80 pièces jointes;
- ✳ La limite des boîtes aux lettres est fixée à 1 Go.

Il est important également de se rappeler qu'il est essentiel de :

- ✳ Gérer les messages qui s'accumulent dans notre boîte de réception et de faire du classement régulièrement;
- ✳ Favoriser les liens lors de la création de courriels au lieu d'inclure des pièces jointes;
- ✳ Porter une attention particulière aux courriels volumineux en évitant d'en classer plusieurs copies.



MOT DE LA FIN

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*

Avec la période des Fêtes qui approche à grands pas et nos planifications 2016 qui ne cessent de s'allonger, je suis bien consciente que votre temps est précieux avant d'arriver à la fin de l'année. Je remercie donc sincèrement **toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs** qui ont participé à la rédaction de ce bulletin. Un immense merci pour avoir pris le temps de partager vos connaissances et vos travaux avec tous les collègues de la DG-SE.



Également, un merci particulier à **Annik Proulx** pour son professionnalisme, sa créativité et sa précieuse collaboration pour la réalisation de cette édition du Bulletin. Tu as fait un travail hors pair!

Vos commentaires et suggestions sur cette troisième édition sont toujours les bienvenus et grandement appréciés; les adresser à : catherine.geoffrion@mern-mffp.gouv.qc.ca.



*La prochaine parution du bulletin d'information
« Du Fleuve à la Baie, soyons informés! »
est prévue en juin 2017.*